



**FERNEY  
VOLTAIRE**

## **Carte d'identité et passeport biométriques : Perte, changement d'adresse ou d'état civil (mariage, veuvage, changement de nom ou de prénom)**

### **Important**

Les demandes de passeports/cartes nationales d'identité (CNI) se font uniquement sur rendez-vous. Nous contacter au 04 50 40 71 21 ou prendre rendez-vous en ligne sur

[www.ferney-voltaire.fr](http://www.ferney-voltaire.fr)

Tout dossier incomplet ne pourra être déposé et un nouveau rendez-vous sera fixé. Il en est de même pour tout retard.

### **Liste des pièces à joindre au dossier**

#### **Dans tous les cas :**

- Passeport /CNI : 1 photo d'identité couleur, récente, non découpée et faite en France.
- Cerfa à remplir en ligne et à imprimer une fois rempli, ou pré-demande en ligne à imprimer, ou relever le numéro de la pré-demande : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Ancienne carte d'identité sécurisée ou/et passeport biométrique, électronique ou périmé de moins de 2 ans en **original et photocopie**.
- Pièce d'identité du parent présent (si demande pour mineur) en original et photocopie.
- Récépissé de déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie).
- Justificatif de domicile récent (EDF, France télécom, loyer, impôts, portable....) en **original et photocopie**.

#### Si vous êtes hébergé et majeur :

Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif **original et photocopie**.

- Timbre fiscal pour le passeport à acheter au Trésor public, dans un bureau de tabac ou sur internet à l'adresse suivante: <https://timbres.impots.gouv.fr>
  - personne majeure : 86 € ;
  - mineur de plus de 15 ans : 42 € ;
  - mineur de moins de 15 ans : 17 € ;
  - timbre fiscal pour la carte d'identité (si non présentation de carte-vol ou perte) : 25 €.



**En complément pour une première demande, si vous n'avez pas de document périmé depuis moins de 2 ans ou aucun document sécurisé :**

- Une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation en original de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance en France, ou si né à l'étranger sur internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr>).
- Document prouvant la nationalité Française en original (si parents non nés en France et qu'il n'y a aucune mention sur l'acte de naissance de nationalité).

**En cas de divorce ou mariage :**

- Pour l'enfant mineur : Jugement de divorce + carte d'identité du parent ayant la garde.  
En cas de garde alternée : justificatif de domicile des deux parents et leur pièce d'identité.
- Pour l'épouse : Si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex époux, le jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-époux + copie pièce d'identité + justificatif de domicile.

**Merci d'apporter un DOCUMENT JUSTIFIANT LE CHANGEMENT DE NOM (acte de mariage, acte de décès, autorisation de l'autre parent + une pièce d'identité, en cas de nom d'usage pour un mineur), d'ADRESSE...**